



HÔTEL DE VILLE
Place André Mancey
62260 AUCHEL
Tél : 03.21.64.79.00
Fax : 03.21.64.79.01
mairie@auchel.com

Décision 2025-19

Modification de la régie de recettes « Encaissement des droits d'entrées au cinema »

Le Maire,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au montant du cautionnement imposé aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics,

Vu la délibération portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 2 juin 2020,

Vu la délibération n°30 du 15 décembre 1988 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de droits d'entrée du Ciné-Théâtre, modifiée par délibérations n°15 du 4 mars 2002 et n° 21 du 7 février 2017, et par décisions n° 2016-1 du 14 janvier 2016, n° 2017-1 du 31 mars 2017, n° 2018-4 du 19 février 2018, n°2021-21 du 26 juillet 2021

Vu la délibération n° 15 du 4 mars 2002 autorisant le régisseur à bénéficier d'un fonds de caisse,

Vu l'avis conforme du comptable public en date 13/03/2025

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le montant du fonds de caisse.

Décide de modifier la délibération n° 15 du 4 mars 2002 comme suit :

Droits d'entrée au Ciné-Théâtre : un fonds de caisse d'une montant de 200 € est mis à disposition du régisseur.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
Transmission en sous-préfecture et de
la publication le : 17/03/2025*

Fait à Auchel, le 17/03/2025